

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 20 mars 2019 à 14 heures 30

**SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt mars à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis au siège du SMICVAL du Libournais - Haute Gironde, sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 14/03/2019

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
<b>CDC du Canton de Fronsac</b>				<b>CDC du Grand Saint Emilionnais</b>			
Monsieur BEC	Ex	Monsieur MARIEN		Monsieur LAURET	Ex	Monsieur GALINEAU	
Madame EYHERAMONNO	X	Monsieur GARBUIO		Monsieur VALLADE	X	Monsieur CANUEL	
Madame REGIS	X	Madame AMOUROUX		Monsieur BROUDICHOUX	X	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GRELAUD	X	Monsieur GALAND		Monsieur PORTAUD	X	Madame LE DUIGOU	
Monsieur BESSON	X	Madame PEYREFITTE		<b>CDC de l'Estuaire</b>			
<b>Communauté d'Agglomération du Libournais</b>				Monsieur GANDRE	X	Monsieur RIGAL	
Monsieur MAROIS	X	Monsieur MARTINEZ		Monsieur BAILAN	Ex	Monsieur NOEL	
Monsieur BERTHOME (V/Pdt)	X	Monsieur PAIGNE		Monsieur LABRIEUX		Monsieur VILLAR	
Monsieur ROUSSET (V/Pdt)	X	Madame ROUEDE		Monsieur BERNARD		Madame VERIT	
Madame GANTCH (V/Pdte)	X	Madame KRIER	X	Monsieur RIVEAU	Ex	Monsieur CORONAS	
Monsieur ABANADES (V/Pdt)	Ex	Monsieur AUDINET	X	<b>CDC du Pays de St Aulaye</b>			
Monsieur RESENDE (V/Pdt)	X	Monsieur MESPLEDE		Monsieur DELAVIE (V/Pdt)	X	Monsieur SEBART	
Monsieur GRELOT	X	Monsieur COSNARD		Monsieur GENDREAU		Monsieur BERNARD	
Madame VIANDON	Ex	Monsieur REIS-FILIFE		<b>CDC Latitude Nord Gironde</b>			
Monsieur FOULHOUX	Ex	Monsieur DARQUEST		Monsieur BLAIN	X	Monsieur BOULAN	
Monsieur VACHER (V/Pdt)	X	Madame PEYRIDIEUX	X	Monsieur BOURREAU	Ex	Monsieur QUERION	
Monsieur ROBIN	X	Madame LÉMOINE		Monsieur RENARD (V/Pdt)	X	Monsieur LESCA	X
Monsieur GUILHEM	Ex	Monsieur NADEAU		Madame GRACIA	X	Monsieur JAUBLEAU	
<b>CDC du Cubzaguais</b>				Monsieur HAPPERT	X	Monsieur SAINQUANTIN	
Monsieur GUINAUDIE (Pdt)	X	Monsieur COURSEAUX		<b>CDC du Canton de Blaye</b>			
Madame MONSEIGNE	Ex	Madame LARRIEU		Monsieur DUEZ (V/Pdt)	Ex	Madame MERCHADOU	
Monsieur RAYNAL	X	Madame COUPAUD		Madame GOUTTE	Ex	Monsieur MOURLOT	
Monsieur GAILLARD	X	Madame GUINAUDIE		Monsieur LIMOUZI	Ex	Monsieur MOULIN	
Monsieur ARNAUD	Ex	Monsieur MERCADIER		Monsieur LORIAUD (V/Pdt)	X	Monsieur FRAPPE	
Monsieur FAMEL	Ex	Monsieur TABONE		Monsieur ARRIVE	X	Monsieur ARNAUDIN	X
Monsieur...		Monsieur...		Monsieur CARREAU	X	Monsieur BARBERET	

Accuse de réception en préfecture  
033-253306617-20190320-2019-32-DE  
Date de télétransmission : 21/03/2019  
Date de réception préfectorale : 21/03/2019

Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais			
Monsieur LACHAIZE	Ex	Monsieur MONTAUD	X
Monsieur AUTIER	X	Monsieur BAGUET	

Excusés ayant donné procuration :

Monsieur LAURET, Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Grand St Emilionnais a donné procuration à Monsieur VALLADE, Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Grand St Emilionnais

Monsieur BAILAN, Délégué titulaire de la Communauté de Communes de l'Estuaire a donné procuration à Monsieur GANDRE, Délégué titulaire de la Communauté de Communes de l'Estuaire

Madame MONSEIGNE, Déléguée titulaire de la Communauté de Communes du Cubzaguais a donné procuration à Monsieur JOLY, Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Cubzaguais

Invité présent :

Monsieur CANTET, Trésorier de Coutras

Invité excusé :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,

**En ouverture de séance, sur les 48 Délégués qui composent le Comité Syndical du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 20 mars 2019, 34 d'entre eux étaient présents ou représentés par un suppléant.**

Accusé de réception en préfecture  
033-253306617-20190320-2019-32-DE  
Date de télétransmission : 21/03/2019  
Date de réception préfecture : 21/03/2019

**DELIBERATION N° 2019 - 32**

**Objet : Compte de Gestion 2018 : budget principal**

**Rapporteur : Jacques DELAVIE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5721-4 et L.1612-12 ;

Le Comité Syndical entend, débat et arrête le compte de gestion du receveur. Il s'agit là d'un préalable obligatoire au vote du Compte Administratif qui constitue l'arrêté définitif des comptes de l'exercice.

Ainsi, le Comité Syndical :

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 du SMICVAL, a repris tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les opérations budgétaires de recettes et de dépenses ont été régulièrement effectuées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2018,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 au niveau des différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir arrêter le Compte de Gestion dressé pour 2018 comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	9 858 869,32 €	30 584 479,51 €
RECETTES	9 556 512,56 €	30 909 901,19 €
SOLDE	- 302 356,76 €	+ 325 421,68 €

En conséquence, il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir se prononcer sur les résultats retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Receveur en concordance avec les chiffres du Compte Administratif du SMICVAL du Libournais Haute Gironde pour l'année 2018.

\*\*\*\*\*

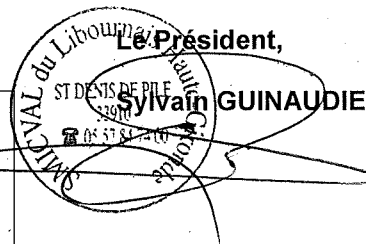
Après avoir pris connaissance des résultats du compte de gestion 2018 fournis par Monsieur le Receveur et après avoir constaté que celui-ci est en concordance, en recettes et en dépenses avec le Compte Administratif 2018 du SMICVAL du Libournais Haute Gironde, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents (35 délégués présents, sur 48 délégués en exercice) dont 3 procurations, adopte le Compte de Gestion 2018 du SMICVAL du Libournais Haute Gironde.

**FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS  
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME**

**FAIT A ST DENIS DE PILE, le 20 mars 2019**

Accusé de réception en préfecture  
033-253306617-20190320-2019-32-DE  
Date de télétransmission : 21/03/2019  
Date de réception préfecture : 21/03/2019

Le Président,  
**Sylvain GUINAUDIE**



COMMUNISME

Le 21/03/2019

Accusé de réception en préfecture  
033-253306617-20190320-2019-32-DE  
Date de télétransmission : 21/03/2019  
Date de réception préfecture : 21/03/2019